

## **La Ligue Iteka procède à la formation des démobilisés avant leur réintégration sociale.**

La Ligue Iteka a été choisie parmi les organisations qui procèdent à la préparation aux démobilisés à la réintégration sociale. Cette activité qui a débuté au centre des démobilisés de Muramvya où étaient regroupés plus de 210 démobilisés constitués de plus de 75 militaires des forces armées burundaises, de 31 membres du mouvement CNDD de Léonard Nyangoma dont 4 femmes avec des petits enfants, 12 anciens combattants du Front de Libération Nationale ( Frolina) dont une femme, de 45 anciens combattants du CNDD-FDD Intagoheka de Pierre Nkurunziza, de 19 combattants du FNL-Icanzo, de 14 combattants du Palipe-Agakiza ainsi que 20 combattants de Kaze-FDD.

Ces combattants visiblement qui présentaient un esprit de cohabitation et une réelle volonté de regagner leurs familles vivaient en parfaite harmonie dans ce centre de démobilisation.

Au cours des séances de formation, ces combattants exprimaient leurs préoccupations qui se rapportait sur les conflits fonciers spécialement.

Notons que la ligue Iteka anime deux modules de formation à savoir : droits et responsabilités civiques ainsi que paix et réconciliation nationale. D'autres thèmes se rapportent à la santé surtout au VIH/Sida, aux activités en rapport avec les opportunités économiques liées à l'après guerre.

Rappelons que le Président de la République avait lancé officiellement les activités de démobilisation des anciens combattants au même centre de démobilisés de Muramvya le 2 décembre 2004.

Précisons à toutes fins utiles que les centres de démobilisés sont localisés à Randa, Muramvya et Gitega.

D/JPY

## Les démobilisés expriment leurs préoccupations.

Les anciens rebelles du Front de Libération Nationale (Frolina) démobilisés qui étaient cantonnés au site de Rangi, commune Nyanza-Lac, province Makamba au sud ouest du pays ont exprimé en date du 29 mars 2005, au centre de démobilisation de Gitega, leurs préoccupations et inquiétudes de leur avenir quand bien même ils viennent d'être démobilisés.

En effet, ces démobilisés indiquent que la plupart d'entre eux sont nés et ont grandi dans les camps des réfugiés burundais en Tanzanie. Ils sont partis avec la guerre qui a frappé le pays en 1972. Ces jeunes ont pris les armes et sont entrés pour la première fois au pays. Pour la plus part, ils ont perdu leurs parents et ne peuvent pas identifier leur localité d'origine.

Au cours d'une séance de sensibilisation des démobilisés avant leur retour centrée sur Les Droits et responsabilités animée par les consultants de la Ligue Iteka, ces démobilisés ont alors posé des questions relatives à leurs droits.

Leurs questions étaient effectivement fondées dans la mesure où les biens laissés par leurs parents ont été occupés par d'autres gens qui ont bénéficié de ces propriétés de bonne ou de mauvaise foi. Quoi qu'il en soit, ceux qui en ont bénéficié de bonne ou de mauvaise ne vont pas laisser les anciens acquéreurs occuper librement leurs propriétés. Il sera donc difficile de récupérer leurs avoirs.

Les institutions mises en place pour cette fin en l'occurrence la CNRS (Commission Nationale de réhabilitation des Sinistrés) qui devrait prendre en charge et réhabiliter ces sinistrés ne le fait pas encore à leur satisfaction.

Certains d'entre eux ont fait recours à la Ligue Iteka pour qu'elle intercède en leur faveur. Cela a été fait à maintes reprises mais sans succès et la CNRS donne toujours des justifications comme quoi, elle n'a pas encore des moyens suffisants.

A part les problèmes communs à tous les démobilisés, ils ont fait savoir à la Ligue Iteka qu'ils ont des problèmes particuliers : ils n'ont pas où rentrer après leur démobilisation puisqu'ils ne connaissent pas leur localité d'origine. Ils disent qu'avec les frais de démobilisation, ils ne peuvent pas survivre ni acheter une maison. La plupart indiquent qu'ils vont regagner l'exil et rentrer avec les autres si les conditions de retour sont réunies. Ils signalent que la question foncière risque de provoquer une nouvelle guerre au pays.

Notons que certaines zones côtières qui ont été gravement secouées par la guerre de 1972, connaissent des conflits fonciers plus accrus et si ces réfugiés rentraient par grands flots, il sera difficile de gérer les conflits fonciers déjà exprimés.

Le gouvernement burundais devrait prendre des mécanismes de retour des réfugiés parce que c'est son devoir et éviter d'autres crises qui pourraient survenir.

Au cours de la même formation, d'autres questions ayant trait à l'impunité des crimes surtout ceux commis à l'endroit de leurs parents en 1972 ont été soulevés. Des réponses satisfaisantes et apaisantes ont été données et à ces démobilisés, il leur a été conseillé de prendre la voie de

la paix et surtout demander des conseils à la Ligue Iteka. Pour ce qui est de leur propriété foncière, on leur a conseillé de saisir l'administration de leur zone d'origine.

Ils sont rentrés très contents mais ont demandé à la Ligue Iteka de rester à leurs côtés pour pouvoir contribuer à la défense de leurs droits.

D/JPY